



En partenariat avec la Communauté d'agglomération du Val d'Orge, l'association AGE 91 propose des :

PERMANENCES JURIDIQUES

à la Maison de Justice et du Droit du Val d'Orge
72 route de Corbeil - Villemoisson-sur-Orge

A destination des personnes âgées et de leurs familles

**Les 2^e et 4^e mercredis du mois
de 14 h à 17 h**

Dans le cadre de ces permanences, un juriste :

- **vous écoute**
- **répond à toute demande juridique dans les domaines civil, pénal, social et administratif**
- **vous informe sur les droits et obligations**
- **vous aide dans l'accomplissement de vos démarches administratives et judiciaires**
- **vous oriente vers les services compétents**

Modalités

Permanences sur rendez-vous. Tél : **01 69 46 81 50**.

Accessibles aux habitants des villes suivantes

Arpajon, Avrainville, Bretigny-sur-Orge, Breuillet, Bruyères-le-Châtel, Cheptainville, Egly, Fleury-Mérogis, Guibeville, La Norville, Le Plessis-Pâté, Leuville-sur-Orge, Longpont-sur-Orge, Marolles-en-Hurepoix, Morsang-sur-Orge, Ollainville, Saint-Michel-sur-Orge, Saint-Germain-lès-Arpajon, Sainte-Geneviève-des-Bois, Villemoisson-sur-Orge, Villiers-sur-Orge.

Fleury-Mérogis, Le Plessis-Pâté, Leuville-sur-Orge, Longpont-sur-Orge, Morsang-sur-Orge, Saint-Michel-sur-Orge, Sainte Geneviève-des-Bois, Villemoisson-sur-Orge, Villiers-sur-Orge.